Claude Lemaire N.R. vente de succession des meubles de Magdelaine Jouhanet veuve de Jehan Thibierge, par les héritiers.

Transcription de PaléoFGW M-Françoise fiche 6184 le 16-08-2011 à la demande de Colette Pinsach

21.01.1646 devant Claude Lemaire notaire ont comparu : Jehan Sebastien (ou Jehan, Sebastien) et Pierre THIBIERGE vignerons demeurant à Orcheze enfants de defunt Jehan THIBIERGE aussi vigneron et de défunte Magdelene JOUHANET, Pierre LAFUE père et gardien des enfants de lui et de défunte Gabrielle THIBIERGE sa femme et fille des dits défunts THIBIERGE et JOUHANET, Louis RAVEAU demeurant ici mari de défunte Florentine THIBIERGE fille des mêmes, comme père de Vallentin Fren(çois?) et Estiennette RAVEAUX leurs enfants les THIBIERGE et LAFUE (Lasné, Lasue) somment RAVEAU d'assister à la vente qu'ils sont près de faire au plus offrant des meubles que la dite JOUHANET avait laissé, ceci afin de payer les créanciers de celle-ci et de Jehan THIBIERGE. Meubles conservés par le dit Louis RAVEAU et Vallentin RAVEAU âgé de 21 ans déclaré majeur se faisant fort de son frère et soeur ci-dessus nommés. Louis RAVEAU répond qu'il se garde d'en prendre.

Fait à St Lubin en présence d'Estiene SEGLE sergent d'Orcheze et Guillaume COULDRAY. Le 21 janvier 1646 en la présence des susdits, Louis RAVEAU a consenti à ce que la dite vente soit faite. En présence de Mathias THIBIERGE Me Boiss (abrégé, peut être Boisselier) demeurant à Blois fils des dits défunts Jeh(an) THIBIERGE et Magdelene JOUHANET.

Signatures : Raveault
Lemaire not(aire) , Thibierge, Thibierge
Seigle

Note du 34 avril 2011 inscrite sur la transcription :
« Il semble que Louis Raveau et sa famille aient habité avec la belle-mère et que ses beaux-frères lui signifient qu'ils vendent les meubles de la belle-mère.

Dans cet acte il confirme qu'il ne s'y oppose pas et qu'il va faciliter la tâche en séparant bien ce qui lui est propre de ce qui appartenait à ses beaux-parents ».